

7251530801 - AA

Commune de ROISSY-EN-BRIE

Révision du règlement local de publicité

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 86/2021 en date du 7 avril 2021, est prescrite pendant 31 jours consécutifs du lundi 17 mai 2021 à 9 h 00 au mercredi 16 juin 2021 à 17 h 00, dans les bureaux des services techniques de la mairie de Roissy-en-Brie, une enquête publique portant sur la révision du règlement local de publicité. Le projet de règlement local de publicité édicte des prescriptions relatives aux publicités enseignes et pre-enseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique. Ces règles, adaptées aux contextes local, sont plus restrictives que le règlement national, et peuvent être générales ou s'appliquer à des zones identifiées.

L'amélioration de la qualité du cadre de vie et notamment la mise en valeur des paysages, la lutte contre la pollution visuelle, la réduction de la facture énergétique nationale constituent les objectifs principaux du projet de règlement local de publicité, qui doit pour autant garantir la liberté d'expression ainsi que la liberté du commerce et de l'industrie.

La commune qui a compétence en matière d'urbanisme est à l'origine de la révision du règlement local de publicité.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête, comportant notamment les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, les avis des personnes publiques associées et notamment l'avis de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites, et du Service Energies, Mobilités et Cadre de Vie de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne, sera tenu à la disposition du public :

- Dans les bureaux des services techniques de la mairie de Roissy-en-Brie, siège de l'enquête (36, rue de Watrignon, 77680 Roissy-en-Brie), du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, ainsi que le samedi de 9 h 00 à 12 h 00, en version papier et en version numérique sur un poste informatique dédié.

- Sur le site internet de la commune à l'adresse : www.roissyenbrie77.fr/rubrique/vivre-a-roissy-urbanisme-revision-du-reglement-local-de-publicite.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et configurer ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête en format papier ouvert dans les bureaux des services techniques de la mairie de Roissy-en-Brie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- Sur le registre dématérialisé accessible :

- Dans les bureaux des services techniques de Roissy-en-Brie (36, rue de Watrignon, 77680 Roissy-en-Brie) à partir du poste informatique dédié.

- Par le site internet de la commune, à l'adresse précitée.

Par courrier électronique à l'adresse suivante : revisionlpr@enqueteublique.fr.

Les observations et propositions écrites et orales du public seront également reçues par le commissaire enquêteur aux lieux, jours et heures fixes. Les observations et propositions du public pourront également être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur pendant et avant la fin de l'enquête, au siège de l'enquête précité. Ces observations seront annexées au registre papier et venues à la disposition du public. Ces observations seront également consultables sur le site internet de la commune.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Si les conditions sanitaires le permettent, le commissaire enquêteur, M. Jacky HAZAN, ingénieur E.S.G.T, expert géomètre D.P.I.G en retraite, désigné par le Tribunal administratif de Melun pour diligenter cette enquête publique se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions des intéressés aux lieux, dates et heures suivants :

- Mercredi 16 juin 2021, de 14 h 00 à 17 h 00 (fin de l'enquête).

- Samedi 19 juin 2021, de 9h00 à 12 h 00.

- Lundi 17 mai 2021, de 9h00 à 12 h 00 (début de l'enquête).

Par ailleurs, toute information relative au projet peut être obtenue auprès du maire, M. François BOUCHART ou du premier maire-adjoint en charge de l'urbanisme, ainsi qu'environnement, des grands projets et des quartiers M. Jonathan ZERBON, directeur adjoint responsable du service urbanisme de la mairie, M. Christophe LEBAUD, services techniques, 34-36, rue de Watrignon, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le présent avis est consultable sur le site internet précité. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès des services techniques de la mairie, 36, rue de Watrignon, 77680 Roissy-en-Brie. Le dossier est également téléchargeable sur le site internet précité.

Le conseil municipal de la commune de Roissy-en-Brie statuera par délibération sur l'approbation du règlement local de publicité, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

7254548301 - AA

Commune de GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS

Vente d'un tronçon d'un chemin rural classé dans le domaine privé communal

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La commune de Grandpuits-Bailly-Carrois, par délibérations des 11 octobre 2019 et 5 mars 2021, a décidé la vente d'un tronçon d'un chemin rural classé dans le domaine privé communal.

Conformément aux dispositions du Code Rural et de la Pêche Maritime, cette vente nécessite préalablement à sa réalisation une enquête publique. Par arrêté du 24 mars 2021, M. le Maire a défini les modalités d'organisation de cette enquête publique et désigné Mme DELAFOSSE Monique en qualité de commissaire-enquêteur.

Cette enquête publique se déroulera du 7 juin au 23 juin inclus. Durant cette période, les pièces du dossier seront consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 14 h 00 à 17 h 30) et un registre de recueil des observations et avis sera à disposition.

Mme le Commissaire-Enquêteur tiendra une permanence d'accueil le samedi 12 juin en mairie de 9 h 00 à 12 h 00.

Les observations éventuelles du public peuvent être adressées par écrit à la mairie (7, rue de la Croix-Boissée, 77720 Grandpuits-Bailly-Carrois), sous enveloppe libellée à l'attention de Mme le Commissaire-Enquêteur, laquelle les annexera au registre d'enquête. Ces observations devront parvenir en mairie avant la date de clôture de l'enquête.

Les observations et avis pourront, durant toute la période de mise en enquête, être adressés par mail à l'adresse suivante enquete@publiquegrandpuits@orange.fr et seront transmis à Mme Le Commissaire-Enquêteur.

7254440901 - AA

Commune du CHÂTELET-EN-BRIE

Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par décision n° E21000036/77 en date du 26 avril 2021, M. le Président du Tribunal administratif de Melun a désigné M. Alain Charliac en qualité de commissaire enquêteur.

Le maire du Châtelet-en-Brie, par arrêté municipal n° 2021/083 du 10 mai 2021, a décidé de mettre à l'enquête publique le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour une durée de 31 jours consécutifs, à compter du 1er juin et jusqu'au 3 juillet 2021.

L'enquête publique se déroulera à la mairie du Châtelet-en-Brie pour une durée de 31 jours, du 1er juin au 3 juillet 2021, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00. Et le samedi matin, de 8 h 30 à 12 h 00.

Les pièces du dossier, d'enquête publique sont consultables en mairie. Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pourront être consignées sur un registre d'enquête à feuilles non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, déposé en mairie.

Les observations pourront aussi être consignées, pendant toute la durée de l'enquête, par correspondance adressée au commissaire enquêteur en mairie à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville 77820 Le Châtelet-en-Brie ainsi que sur une adresse courriel dédiée à cette enquête publique et ouverte sur le site internet de la mairie pluchatelet-en-brie.fr

Les courriels seront imprimés et collés ou agrafés dans le registre. De plus, les courriels seront mis en ligne sur le site électronique de l'enquête. L'adresse courriel sera active que du premier jour à 8 h 30 au dernier à 17 h 00 (aux heures d'ouverture de la mairie).

Le dossier comportant les avis des personnes publiques sera consultable, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie - www.chatelet-en-brie.fr et ainsi que sur le site internet de la mairie.

Le dossier d'enquête publique peut être communiqué à toute personne sur sa demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête et pendant celle-ci. Dossier et renseignements peuvent être obtenus auprès du commissaire enquêteur, Mme Patricia Forcol, la maire, ou au secrétariat de mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- Mardi 1er juin, de 9 h 00 à 12 h 00,

- Samedi 12 juin, de 9 h 00 à 12 h 00,

- Jeudi 24 juin, de 9 h 00 à 12 h 00,

- Samedi 3 juillet, de 9 h 00 à 12 h 00.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie du Châtelet-en-Brie et sur son site internet, pour y être tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le conseil municipal se réunira ensuite pour valider les rectifications éventuelles et approuver la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

7254639201 - AA

Mairie de CHAILLY-EN-BIÈRE

Droit de Prémption Urbain

AVIS

Par délibération en date du 15 mars 2021, le conseil municipal de Chailly-en-Bière a instauré un droit de préemption urbain sur les zones U et AU du territoire communal, lui permettant de mener à bien sa politique foncière.

La délibération sera affichée pendant un mois sur ses panneaux extérieurs d'affichage légal.

La délibération ainsi que le plan délimitant le périmètre du droit de préemption urbain sont disponibles en mairie, 2, place du Général Leclerc, 77930 Chailly-en-Bière aux jours et heures habituels d'ouverture.

72564162501 - AA

Commune de CHÂTEAUBLEAU

Projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et l'abrogation de la carte communale

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Maire, par arrêté n° 2021 029 a prescrit l'enquête publique relative au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et l'abrogation de la carte communale, laquelle se déroulera sur une période de 31 jours du 3 juin 2021 au 3 juillet 2021. Au terme de l'enquête publique, l'approbation du Plan Local d'Urbanisme et l'abrogation de la carte communale pourront être adoptées par le conseil municipal en tant qu'autorité compétente.

Mme Monique DELAFOSSE, architecte honoraire, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Melun.

Le dossier est consultable :

- Sous forme « papier » à la mairie de Châteaubateau, aux jours et heures habituels d'ouverture soit lundi et jeudi de 15 h 00 à 18 h 30 du 3 juin 2021 au 3 juillet 2021 ;

- Sous forme numérique

- Sur un poste informatique disponible en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture du 3 juin 2021 au 3 juillet 2021

- Sur le site internet : <http://elaboration-plu-commune-chateaubateau.enqueteublique.net>

Durant l'enquête, toute personne sera admise à émettre ses observations et propositions :

- Sur le registre papier ouvert à cet effet à la mairie de Châteaubateau, aux jours et heures habituels d'ouverture tels que rappelés ci-dessus.

- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

elaboration-plu-commune-chateaubateau@enqueteublique.net

Par voie postale à l'attention de Mme le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de Châteaubateau, 1, rue de l'Eglise, 77370 Châteaubateau.

Pendant les permanences du commissaire enquêteur, à la salle associative située 20, rue Prosper-Desplats, Châteaubateau (77370) :

- Jeudi 3 juin 2021 de 15 h 00 à 18 h 00,

- Lundi 14 juin 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,

- samedi 3 juillet de 9 h 00 à 12 h 00.

Les informations environnementales et l'avis de l'autorité environnementale se rapportant à l'objet de l'enquête figurent dans le dossier soumis à l'enquête publique, consultable dans les formes précitées ci-dessus.

Des informations relatives au projet pourront être demandées à M. le Maire de Châteaubateau en tant que responsable du projet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête ainsi que sur un site internet <http://www.bienrangisienne.fr/Chateaubateau-1.html>

Châteaubateau, le 11 mai 2021, Le Maire,

Vie de sociétés

7253607201 - VS

SCI KAHIGIMA

En liquidation

Au capital de 100 euros

Siège social :

32, rue Rougemont Echaumeu

77440 LITZY-SUR-OURCQ

RCS Meaux 880 776 950

DISSOLUTION DE SOCIETE

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 21 avril 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 30 avril 2020 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale a nommé comme liquidateur Alexandre GIFFARD, demeurant 34, rue de La Ferté, 77640 Jouarre et lui a confié les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé à 32, rue Rougemont Echaumeu, 77440 LITZY-sur-Ourcq. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Meaux. Pour avis, Le Liquidateur,

72544324601 - VS

MISE EN LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 avril 2021 à Ablis, la société ALDI MARCHE, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 000 d'euros, dont le siège social est situé Zone d'Activité de la Poste de l'Île-de-France, 78680 Ablis, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 444 330 781.

A donné en location-gerance à la société ALDI MARCHE DAMMARTIN, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 000 d'euros, dont le siège social est situé 527, rue Clément-Ader, Parc d'Activité de la Gohle, 77230 Dammariv-en-Gohle, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro 414 699 035.

L'exploitation d'un fonds de commerce de supermarché exploité à Nemours (77140), 1-3, rue Eugène-Thomson, pour lequel la société ALDI-MARCHE est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Melun sous le numéro 444 330 781 01236. La présente location-gerance est consentie pour une durée d'une année, à compter du 30 avril 2021, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation. Pour avis.

7254594801 - VS

S.C.I. VALÉRIE

Société Civile

Au capital social de 762,25 euros

166, avenue de Paris

94300 VINCENNES

RCS Créteil 337 840 227

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'un acte sous seing privé du 1er avril 2021 à Vincennes (94300), il a été décidé, à compter du 1er avril 2021, de transférer le siège social et l'établissement principal qui étaient situés au 166, avenue de Paris à Vincennes (94300) pour les fixer dorénavant à l'adresse suivante : 7, rue du Haut-Villiers à Gouvernes (77400).

Aux termes du même acte, les associés ont pris acte de la démission de M. Michel BLACHON de ses fonctions de gérant et ont décidé de nommer Mme Valérie BLACHON aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée à compter du 1er avril 2021. Le dépôt légal sera effectué au Registre du commerce et des sociétés de Créteil et de Meaux. Pour avis et mention.

7254875601 - VS

AMIS

DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Gwenaelle VESSIERE notaire associé, membre de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Gwenaelle VESSIERE, notaire associé », titulaire d'un office notarial dont le siège est à Montigny-sur-Loing (Seine-et-Marne), 7, route de Marlotte, le 22 avril 2021, enregistré au SPPE DE Melun 1 le 26 avril 2021, 2021 N 00694.

Il a été constituée une société civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SCI DU VERGER.

Forme : société civile régie par le titre IX du Livre III du Code civil.

Siège social : 2, rue des Bois, 77140 Saint-Pierre-les-Nemours.

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, de tous et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.

Capital : 1 000 euros.

Gérants et associés : Mme Cécile JEANNOTIN, épouse MONTAGNE,

demeurant 2, rue des Bois à Saint-Pierre-les-Nemours, M. Pascal JEANNOTIN, demeurant 21, rue de Chantreuve à Saint-Pierre-les-Nemours,

Mme Michèle VIRALET, épouse JEANNOTIN, demeurant 21, rue de Chantreuve à Saint-Pierre-les-Nemours.

La société sera immatriculée au RCS de Melun.

Pour avis, Le Notaire,

7254532301 - VS

J.D.P - JORGE DOMINGUES PROMOTION

Société à responsabilité limitée en liquidation

Au capital de 15 000 euros

45, rue du Général-Leclerc

BRIE-COMTE-ROBERT (77170)

531 954 253 RCS Melun

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'associé unique par décisions en date du 30 septembre 2020, après avoir entendu le rapport de M. Jorge DOMINGUES, liquidateur, a approuvé les comptes de clôture des opérations de liquidation arrêtés au 31 mars 2020, et, compte tenu du mail de liquidation apparissant, consisté l'abandon de remboursement du capital à l'associé unique. Il a été donné au liquidateur, quitte de sa gestion et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30 septembre 2020. Les comptes de clôture des opérations de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Melun.

Pour avis, Le Liquidateur,

7254599301 - VS

GALECT

SASU au capital de 4 000 euros

Siège social : 10, cour de la Fontaine

77600 BUSSY-SAINT-GEORGES

RCS 812 779 072

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

En date du 31 décembre 2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter du 31 décembre 2020.

M. Victor FERRERA, demeurant 10, cour de la Fontaine, 77600 Bussy-Saint-Georges, a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à 10, cour de la Fontaine, 77600 Bussy-Saint-Georges.

Les formalités seront effectuées au RCS de Meaux.

Pour avis, Le Représentant Légal,